

**Intervention de Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais**  
**Présentation du rapport d'activité des services de l'État devant l'Assemblée départementale**  
**Lundi 25 juin 2018**  
(seul le prononcé fait foi)

C'est la deuxième fois que je m'adresse à vous pour vous présenter le rapport d'activité des services de l'État. J'en mesure le privilège et me félicite que cet usage issu des lois de décentralisation se soit perpétué dans le Pas-de-Calais ; ce n'est pas toujours le cas.

Plus qu'un rituel, je veux y voir la marque de la qualité notre coopération dans de nombreux domaines au service de nos concitoyens.

Autre belle tradition, ce soir, nous recevons ensemble, monsieur le Président, les maires des 891 communes du département, qui sont toujours heureux, je crois, à notre invitation commune, de se retrouver pour un moment de cordialité partagée et de convivialité républicaine.

Vous me dites qu'en parlant de la préfecture, vous-même, vos collègues et vos collaborateurs, évoquent d'un terme familier et somme toute affectueux la « *maison d'en face* ». Nous utilisons presque les mêmes termes que vous pour qualifier le siège et les services du département, « *la maison d'à côté, les voisins d'en face* ». Entre ces deux maisons, pas d'opposition stérile ou d'effet de posture, mais la volonté commune, dans le respect des prérogatives de chacun, de trouver les voies et moyens d'un dialogue sincère, direct et, je l'espère, confiant.

Nous n'oublions pas qu'il y a dans le bâtiment historique de la préfecture, autour de la cour Jean Moulin, l'ancienne et magnifique salle de délibérations du département (où nous pénétrons toujours avec respect), et une salle des pas perdus où raisonnent encore le souvenir des débats vigoureux des conseillers généraux. Bien sûr, la décentralisation est passée par là et c'est mieux ainsi, mais on n'efface pas d'un trait de plume des dizaines d'années d'histoire commune.

À vous, les services essentiels de proximité et les solidarités sociale et territoriale. À nous, les attributions régaliennes et la mise en œuvre des grandes politiques nationales. Mais ce qui nous rassemble est plus important que ce qui peut nous distinguer : c'est, par dessus-tout, le service de l'intérêt général et celui de la population du Pas-de-Calais. Notre légitimité commune ne tient qu'à cela, donner le meilleur pour nos concitoyens et pour notre pays, sans compter, sans se lasser et en gardant cette confiance inébranlable dans l'avenir de la patrie. Il n'y a pas d'autre finalité qui vaille, pour vous, comme pour nous.

Je suis accompagné, vous le constatez, des membres de l'équipe préfectorale et des principaux responsables des services et administrations civiles et militaires de l'État. C'est en leur nom aussi que je m'exprime ce matin, car, dans la charge passionnante qui m'est confiée, j'ai la chance d'être fortement aidé et soutenu par de grands professionnels très engagés qui partagent la même passion de servir, de servir l'État républicain et les valeurs qu'il incarne.

Sachez, une nouvelle fois, que nous sommes très heureux de vivre et de travailler sur cette terre du Pas-de-Calais dans les Hauts-de-France. Parlant de notre pays, le général De Gaulle avait cette phrase, « *c'est grand, c'est beau, c'est généreux, la France* » disait-il. Pour moi, cette belle formule s'applique à merveille au Pas-de-Calais. En sillonnant le département et en allant à la rencontre de ses responsables publics et professionnels, il y a pas un jour où je ne m'en pénètre. Les enjeux de politique publique sont nombreux et passionnants ; nous sommes déterminés à y apporter notre

contribution, en coopération avec les autres responsables publics.

L'État que nous servons, vous le connaissez, mesdames et messieurs les conseillers départementaux.

Vous côtoyez presque quotidiennement ses enseignants, ses policiers, ses gendarmes, ses sous-préfets, ses agents des services régionaux et départementaux, ses militaires de l'opération Sentinelle, ses vétérinaires, ses douaniers à la frontière, ses inspecteurs, ses jeunes du service civique, ses délégués du préfet dans les quartiers. Dans la diversité de leurs prérogatives, la même passion du service public les anime. C'est bien leur engagement de tous les instants qui fait la force de nos services publics.

Savez-vous quand même que l'État ce sont, au total, 35 664 agents des services et administrations civiles et militaires implantés dans le département, si l'on prend en compte les chiffres comptabilisés au 31 décembre 2016. De ce fait, l'État apparaît, d'assez loin, comme le principal employeur du département et la masse salariale de ses agents atteint le montant significatif de 2 milliards d'euros injectés dans l'économie départementale.

Reflète des principales attributions de l'État, l'Éducation nationale est nettement le premier secteur d'emploi avec 69,41 % des agents, avec les personnels enseignants des écoles, des collèges, des lycées et des universités. Le deuxième domaine est celui de la sécurité et de l'administration territoriale avec 13,53 % des emplois dans les services de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des forces mobiles de sécurité et dans les services préfectoraux. Avec 6,21 % des emplois, les finances constituent le troisième groupe, devant le service public de la justice (4,86 %).

Contrairement à une idée reçue, le nombre global des agents de l'État ne baisse pas sur le territoire. La diminution progressive des postes dans les services financiers et ceux d'administration générale, afin de contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, est compensée par un renforcement des effectifs sur les missions prioritaires de l'éducation, de la sécurité et de la justice.

J'ajoute que les effets du Brexit -dont nous ne connaissons pas encore toutes les implications- pourraient se traduire par des recrutements prochains dans les services chargés du contrôle des personnes et des biens à la frontière franco-britannique ; les différentes administrations centrales concernées y travaillent par anticipation.

Dans le domaine des flux financiers, les ordres de grandeur sont là aussi significatifs. Je ne les détaillerai pas ; ils sont récapitulés dans le document que vous avez sous les yeux. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2017, l'État aura versé de l'ordre de 1,347 milliard d'euros de concours globaux de fonctionnement aux collectivités auxquels s'ajoutent 177 millions d'euros de subventions directes d'équipement dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques publiques nationales.

Sur 2018, le gouvernement s'est engagé, vous le savez, après 4 années de baisse, à maintenir le montant des différentes dotations aux communes et groupements de communes. C'est un sujet auquel vous êtes bien entendu attentifs. La loi de finances retient les dispositions utiles à cet égard. Alors que les notifications ont été effectuées, cet engagement est tenu dans le Pas-de-Calais puisque le montant total, toutes composantes confondues, des dotations globales de fonctionnement de l'État aux collectivités du bloc communal passe de 492,5 millions d'euros en 2017 à 495,7 millions d'euros en 2018, soit une progression de 3,2 millions, tandis que les dotations aux investissements sont maintenues à un haut niveau, à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ces décisions sont bien une marque de confiance dans les collectivités de notre pays.

Fort de ses solides traditions, l'État veut être au rendez-vous du service public d'aujourd'hui et de demain, plus connecté, plus communicant et plus réactif. C'est le sens des nombreuses démarches de numérisation et de simplification des procédures qui s'accélèrent grandement. Aujourd'hui, on peut déclarer ses impôts en ligne, obtenir sa carte d'identité et son passeport, déclarer une association, remplir des dossiers de demande de subventions, transmettre pour une collectivité ses délibérations à la préfecture, remplir ses dossiers de paiement des aides quand on est agriculteur, payer ses contraventions, candidater à un marché public, je pourrai multiplier les exemples. Tous les jours de nouvelles procédures s'ouvrent aux nouvelles technologies. J'ai souhaité que le Pas-de-Calais puisse être en pointe sur ces sujets, en s'appuyant sur les nouveaux outils développés par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État en s'inscrivant dans l'objectif affiché de 100 % des démarches en ligne en 2022. Nous coopérons d'ailleurs dans ce domaine avec le département ; je pense par exemple à la gestion partagée des pièces demandées aux communes pour les dossiers de subvention.

Cette évolution est incontournable. L'enjeu pour l'État est de moins réglementer, pour pouvoir, dans le même temps, administrer mieux et répondre plus efficacement à nos concitoyens en développant la participation citoyenne.

La numérisation des procédures ne doit pas, bien entendu, se faire au détriment de la présence de proximité. Dans un département aussi diversifié que le Pas-de-Calais, les services territoriaux s'efforcent de la maintenir à un bon niveau, même si le statut-quo n'est pas possible sauf à vouloir figer l'action publique. En matière de proximité, je pense à nos 6 sous-préfectures, à nos 13 commissariats de police, aux 21 brigades territoriales de gendarmerie, aux 48 sites ouverts au public de la direction départementale des finances publiques, aux 4 implantations de la direction départementale des territoires et de la mer, à l'antenne de Boulogne-sur-Mer de la direction départementale de la protection des populations, aux 22 antennes délocalisées de l'inspection académique, aux 20 agences de pôle emploi, sans parler des douanes, de la police aux frontières, ou bien encore des implantations des établissements publics de l'État, comme l'ONEMA, l'ANSES, ou l'IFREMER.

Mais je pourrai tout aussi bien mentionner les 1 284 écoles publiques du département où la présence des enseignants dans les classes constitue aussi un symbole fort de proximité de l'État républicain.

Il convient également d'avoir à l'esprit que la présence publique peut prendre des formes nouvelles. Je veux évoquer ici par exemple les 25 maisons de service au public et les 24 maisons pluridisciplinaires de santé au fonctionnement desquels l'État participe dans le département ; de nombreux projets sont en cours de déploiement et je m'en réjouis. Le schéma départemental d'accessibilité des services au public, élaboré de concert avec votre collectivité, représente à ce titre un cadre de travail et de concertation très utile ; il nous faut à présent le faire vivre.

J'en viens maintenant à la présentation du compte-rendu des **actions des services de l'État en 2017**, sans m'interdire de vous donner un éclairage sur les premiers mois de 2018, car l'année est bien entamée.

Pour résumer les axes fondamentaux des nombreuses actions des services de l'État, je m'écarterai d'une approche purement thématique et j'articulerai mon propos autour de trois thèmes :

1. Un État qui protège la population.
2. Un État au service des projets et des initiatives et qui mise sur la formation et l'éducation.
3. Un État au service de la cohésion sociale et territoriale.

## 1. Un État protecteur d'abord.

La sécurité des personnes et des biens est le premier devoir de l'État ; c'est la raison même de son existence. Cette exigence de sécurité doit s'entendre aujourd'hui de manière large ; c'est aussi la sécurité civile, la sécurité sur les routes, la sécurité au travail et, de plus en plus, la sécurité alimentaire et la sécurité environnementale.

Sans ordre républicain, la continuité de la vie de la nation ne serait plus assurée et l'exercice des libertés -auxquelles nous sommes tous très attachés- serait menacé.

Tous les jours dans le département, de jour comme de nuit, en toutes circonstances, ce sont des centaines de policiers, gendarmes, agents des services de contrôle, qui participent sur le terrain aux différentes missions de sécurité pour nos concitoyens. Fidèles à la haute idée qu'ils se font de leur métier, ils prennent des risques pour nous et méritent notre soutien et notre reconnaissance. Quand une crise survient, ils répondent toujours présents. Je n'oublie pas nos valeureux sapeurs pompiers professionnels et volontaires du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais qui ont répondu en 2017 à 126 729 interventions, dont 83 % ont concerné le secours aux personnes. Deux d'entre eux sont morts au feu en début d'année à Estrée-Blanche dans la nuit du 6 au 7 janvier 2018. Le souvenir de leur bravoure dans l'adversité marquera à jamais le corps départemental.

Sans cet héroïsme du quotidien dont font preuve nos services de police et de gendarmerie, nos services d'incendie et de secours, mais aussi nos services médicaux d'urgence, notre État n'aurait plus la même légitimité et la République n'aurait plus la même force d'âme.

Je suis pour ma part complètement investi sur ces questions prioritaires et j'ai la chance d'être entouré de professionnels très compétents, qui ne mesurent ni leur peine, ni leur temps. Mon rôle consiste à favoriser la bonne coordination et la complémentarité de tous les acteurs, en concertation avec nos autorités judiciaires, car l'unité d'action au sein de stratégies communes pour lutter contre l'insécurité est un facteur puissant de succès.

S'agissant de la sécurité publique proprement dite, **le Pas-de-Calais apparaît comme un département relativement paisible**. Le nombre crimes et délits par habitant est nettement inférieur à la moyenne nationale et la délinquance générale est passé de 70 730 faits constatés en 2016 à 68 522 en 2017, soit une baisse de 3,12 %. Ce recul se poursuit sur les cinq premiers mois de 2018, ce qui est encourageant et n'est pas le fruit du hasard.

Cette diminution de la délinquance concerne en particulier les cambriolages (-6,03%), les vols et dégradations (-7,23%), les violences physiques crapuleuses (-20%).

Je note aussi avec satisfaction que le taux d'élucidation des faits dans le département -73% pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, 18% pour les atteintes aux biens, 67% pour les infractions et escroqueries - est meilleur que la moyenne nationale, ce qui démontre l'efficacité de nos services d'enquête et de la bonne coopération de la population.

Néanmoins, l'évolution est contrastée selon les territoires du département et le sentiment

d'insécurité de nos concitoyens demeure encore à un niveau trop élevé, sans doute en raison de sanctions prises trop tardivement et de faits qui empoisonnent la vie quotidienne.

Avec les sous-préfets et les forces de police et de gendarmerie, je mettrai donc tout en œuvre, en lien étroit avec les élus et l'ensemble des acteurs de la sécurité, pour assurer le succès, dans notre département, de **la police de sécurité du quotidien**, lancée le 8 février 2018 par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb.

Il s'agit d'une réforme profonde, qui concerne les objectifs, la méthode et les moyens d'action des forces de l'ordre sur l'ensemble de notre territoire. L'ambition est de rendre la police plus visible, plus disponible aux partenariats et plus réactive, notamment grâce à un allègement des charges administratives et de la procédure pénale.

Dans le Pas-de-Calais, plusieurs propositions opérationnelles ont été retenues à l'issue d'une large concertation locale: une présence plus visible dans les espaces publics, l'amélioration des conditions d'accueil des victimes dans les unités de police et de gendarmerie, le développement de la participation citoyenne, le partage d'informations et le renforcement des coopérations avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par les problématiques de sécurité, et notamment les commerçants, les agriculteurs, les buralistes. À Calais, deux quartiers de reconquête républicaine seront créés au début de l'année prochaine, avec des moyens renforcés.

Chaque maire ou élu en charge de la sécurité aura un référent identifié au sein des forces de sécurité locales, joignable à tout moment. De même, dans certaines villes, des patrouilles de proximité mixtes, police nationale / police municipale, seront créées.

Une police de proximité, c'est aussi une police qui sait s'adapter aux circonstances de temps et de lieu. Cet été, par exemple, au plus fort de la saison touristique, des renforts significatifs des forces de sécurité sont prévus sur le littoral ; ils seront complétés par une trentaine de militaires du dispositif Sentinelle qui nous apportent un appui précieux.

Dans ce contexte bien orienté, il reste une difficulté majeure : **les violences intrafamiliales, et en particulier les violences faites aux femmes**, qui restent plus fréquentes dans notre département que dans l'ensemble du pays et ont même tendance à s'aggraver si l'on en juge par les signalements auprès des services de police et de gendarmerie.

Le taux de violences sexuelles pour 1 000 habitants est de 0,82 dans le Pas-de-Calais, alors qu'il est de 0,64 au niveau national. Le taux de violences physiques dites non crapuleuses, qui concernent essentiellement le cercle familial, est de 6,37 dans le département alors qu'il est de 4,92 au plan national.

En 2017, en secteur police nationale, 1 654 femmes ont été victimes de violences conjugales (+17 % en un an). En secteur gendarmerie nationale, 989 femmes ont été victimes de violences intrafamiliales (+7%).

Face à ces chiffres qui font froid dans le dos, il est urgent d'agir et de se mobiliser. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'engager l'élaboration d'un plan départemental d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui intègre les actions répressives mais va bien au-delà, avec un fort volet sur l'éducation et la culture de l'égalité, ainsi que sur l'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes. Je suis heureux que ce plan ait été accueilli favorablement, voici une semaine, par le conseil départemental de prévention de la délinquance. Il s'appuie sur les orientations nationales et prend en compte les réalités du territoire, afin d'assurer une répartition équilibrée de l'ensemble des dispositifs sur le département, en portant une attention particulière aux

besoins du milieu rural. Il est le résultat d'une concertation étroite entre tous les acteurs, et notamment les procureurs de la République, le Conseil départemental, les autres collectivités et les associations.

Alors que notre pays est frappé depuis plusieurs années par des attentats de nature terroriste, la **lutte contre la radicalisation** s'est également imposée comme une responsabilité de premier ordre pour les services de l'État. Face à cette menace contre la sécurité des Français et le pacte républicain, la réponse doit être implacable et sans compromis d'aucune sorte.

Dans le département du Pas-de-Calais, 268 personnes sont actuellement suivies au titre du fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

Il me semble important de partager ce chiffre avec vous, car le travail partenarial entre l'État et les collectivités territoriales, dans le respect des compétences de chacun, est essentiel dans ce domaine comme dans bien d'autres. Pour marquer cette nécessaire coopération, j'ai souhaité élaborer un plan départemental de prévention de la radicalisation, qui a pour objectifs de sensibiliser au phénomène l'ensemble des acteurs publics et de renforcer la sécurisation des lieux sensibles.

D'ores et déjà, je me félicite du travail mené par le groupe d'évaluation départemental (GED) qui réunit, sous l'animation du sous-préfet, directeur de cabinet, et en présence des procureurs de la République, l'ensemble des services de sécurité et permet de partager les informations utiles avec les services partenaires, ceux du département, de l'Éducation nationale et de l'administration pénitentiaire, dans une logique de décloisonnement.

Le 22 mai dernier, le Président de la République a d'ailleurs annoncé une étape supplémentaire, qui consistera, selon une charte en cours d'élaboration, à dialoguer systématiquement avec les maires sur les situations repérées dans le fichier.

La menace terroriste nous conduit à adopter de nouveaux comportements, ce qui peut induire des charges supplémentaires, y compris pour l'État. La prise en compte de cette évolution est inévitable. Mais lorsque je regarde l'agenda des semaines et des mois passés, avec Terres en fête, les rencontres internationales de cerfs-volants, ou à venir, avec le Main Square Festival ou l'arrivée et le départ du tour de France, sans compter les nombreuses manifestations locales ou cérémonies patriotiques, je suis heureux de constater que le Pas-de-Calais a su s'adapter et n'a pas renoncé, bien au contraire, à ces moments de convivialité et de mémoire qui contribuent si puissamment à la cohésion sociale et territoriale de notre département.

Vous seriez surpris, Mesdames et Messieurs, que je n'évoque pas, dans ce chapitre sur l'État qui protège, les mesures fortes prises par le gouvernement pour renforcer la **sécurité routière**, et la plus emblématique d'entre elles : la réduction de la vitesse maximale autorisée de 90 km/h à 80 km/h sur la plupart des voies de circulation.

L'année 2017 a été marquée dans le Pas-de-Calais par une légère baisse du nombre d'accidents mortels : 64 personnes ont été tuées sur nos routes, contre 67 en 2016. Le nombre d'accidents corporels et de blessés a baissé également : 594 accidents corporels contre 617 l'an dernier, soit 4 % de moins.

Pourtant, il est impossible de se satisfaire de ces chiffres, qui révèlent autant de drames personnels et familiaux. La réduction de la vitesse maximale, déjà expérimentée avec succès dans d'autres pays, doit nous permettre de progresser encore dans la maîtrise des accidents de la route, avec des conséquences somme toute très réduites sur les temps de trajet moyens.

La mise en oeuvre de cette réforme importante a naturellement nécessité des mesures d'adaptation sur la signalisation routière, mais dans une proportion finalement modeste au regard de l'enjeu : 50 panneaux sont à remplacer sur les routes départementales et 19 sur les routes nationales. Le coût d'installation, qui restera limité, sera pris en charge par l'État, conformément à l'engagement pris

par le Premier ministre.

Je veillerai à ce que les nouvelles règles deviennent effectives dès le dimanche 1<sup>er</sup> juillet, conformément au décret du 15 juin dernier. Elles seront accompagnées d'une action pédagogique des services de l'État et feront ensuite l'objet d'une évaluation.

Dans le domaine de la **protection des populations**, les actions des services de l'État sont restées soutenues en 2017 en matière de sécurité civile, de sécurité alimentaire, de prévention des établissements recevant du public, de protection des consommateurs, de contrôle des centres collectifs pour mineurs ou bien encore de police des installations classées pour la protection de l'environnement. La traditionnelle opération interministérielle vacances (OIV) permettra, au moyen de contrôles coordonnés entre services, de renforcer la sécurité de tous ceux qui profitent des nombreuses installations touristiques de notre département, en même temps qu'elle mettra en lumière le rôle essentiel des agents qui y contribuent. Les priorités retenues pour cette année, qui ont été communiquées aux maires, sont l'hébergement de plain air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique.

Je me déplacerai le 17 juillet prochain pour participer moi-même à plusieurs de ces actions de contrôle.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer un sujet qui vous préoccupe à juste titre : **l'indemnisation des conséquences des orages violents qui ont frappé le Pas-de-Calais**, comme bien d'autres départements, au mois de mai dernier. À la suite de ces intempéries, qui ont occasionné des inondations et des coulées de boue, 62 communes du département ont déposé 90 dossiers de demande de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture. D'ores et déjà, 29 dossiers ont pu être examinés par la commission interministérielle le 19 juin et ont reçu un avis favorable ; les autres seront examinés lors des séances de la commission prévues le 3 juillet et le 19 juillet. Il s'agit d'un sujet que je suis de très près, conscient des situations difficiles dans lesquelles se trouvent les victimes et les élus qui sont à leurs côtés.

## **2. Un État qui accompagne les initiatives et mise sur la formation et l'éducation**

Après la sécurité, où l'État exerce avec force et engagement ses missions régaliennes sur tout le territoire, l'économie et l'emploi sont les autres grands sujets qui intéressent les Français.

Dans ce domaine, l'État se place résolument aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs professionnels pour créer un environnement favorable et les conditions les plus propices à libérer les énergies, favoriser l'innovation et créer les emplois.

Après des transformations profondes, l'organisation et les compétences des collectivités territoriales vont connaître la stabilité dans les années qui viennent. Ce sont là, j'en suis persuadé, des conditions favorables pour concevoir des projets dans la durée et les mener de manière partenariale.

L'État, quant à lui, s'inscrit dans **une logique d'accompagnement et d'appui**. Comme je vous l'indiquais l'an dernier, j'ai demandé aux sous-préfets d'arrondissement de jouer un rôle de « guichet unique de l'État » auprès des porteurs de projets privés et publics, afin que la lourdeur des procédures ou le nombre des dispositifs existants ne soient pas un obstacle au bon aboutissement des projets dans des délais tenus. Cette forme d'appui novateur dans une logique de projet permet de faire avancer, pour ne citer que quelques exemples, des projets aussi importants et divers que le nouvel hôpital de Lens, le bus à haut niveau de service du Béthunois et du Lensois, le projet de

reconversion de la base aérienne 103, l'extension de Nausicaa, l'aménagement du port fluvial de Béthune, le projet de grande serre tropicale de Berck-sur-Mer ou encore les nouvelles réserves du Louvre à Liévin.

Nous sommes, comme vous, guidés par un seul impératif : l'efficacité. Pour reprendre les mots de Georges Clemenceau, que nous commémorons cette année, « *il faut agir. L'action est le principe, l'action est le moyen, l'action est le but.* »

Dans le même esprit, un décret du 29 décembre 2017 a autorisé les préfets de plusieurs régions et départements à déroger, à titre expérimental, aux normes réglementaires dans certains domaines, afin de les adapter aux réalités socio-économiques des territoires. Lorsque cette faculté aura été étendue au département du Pas-de-Calais, je compte bien m'en saisir, en bonne concertation avec vous.

Si l'on regarde l'évolution de la situation économique, **l'embellie observée en 2016 s'est confirmée en 2017**. Au niveau national, le produit intérieur brut a progressé de 2,2 % après 1,2 % en 2016 et 1,3 % en 2015. Les indicateurs économiques de la région Hauts-de-France et du Pas-de-Calais se sont également améliorés.

C'est ainsi qu'avec 6 800 nouvelles entreprises en 2017, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 8 % dans le Pas-de-Calais par rapport à 2016, soit plus que la moyenne régionale (5,2%) mais aussi plus que la moyenne nationale (6,8%). Le nombre de défaillances d'entreprises est quant à lui en diminution (-11,6 %) tandis que les licenciements économiques ont reculé de 21 % entre 2016 et 2017.

Le taux de chômage est lui aussi orienté à la baisse dans le Pas-de-Calais, passant de 12,3 % au dernier trimestre 2016 à 11 % au dernier trimestre 2017.

**Néanmoins, ce taux de chômage reste toujours nettement plus élevé qu'au niveau national** (8,6 % au dernier trimestre 2017) et, après une année de baisse, la diminution marque le pas depuis le début de l'année alors même que les prévisions de recrutement des entreprises restent bien orientées. De plus, il existe de fortes disparités entre les territoires, les bassins d'emploi du Calais (13,7% au dernier trimestre 2017) et de Lens-Hénin-Beaumont (13,5%) étant plus particulièrement touchés. Enfin, la part du chômage de longue durée représente encore près de la moitié des demandeurs d'emploi dans le Pas-de-Calais, 2,5 points au-dessus du taux national.

Face à cette situation, les actions visant à favoriser la création d'entreprises et le développement de l'emploi doivent donc être poursuivies et amplifiées, au niveau national comme au niveau local.

Au niveau national, le **crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**, créé en 2012, a poursuivi sa montée en puissance. Alors que 18 387 entreprises du département avaient pu en bénéficier en 2016, pour un montant, déjà non négligeable, de 138 millions d'euros, ce sont 189 millions d'euros (+ 37 %) qui ont été versés à 20 937 entreprises en 2017. À partir de 2019, ce dispositif sera transformé en allègement des cotisations sociales versées par les employeurs sur les bas salaires.

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), qui a été présenté par le gouvernement le 18 juin dernier, modifiera de nombreuses dispositions législatives pour donner aux entreprises plus de moyens pour innover, se transformer, grandir et créer des emplois.

A l'échelle locale de l'arrondissement, le **service public de l'emploi local (SPEL)**, piloté par le



sous-préfet et un représentant du Conseil régional, favorise, sur le terrain, la rencontre entre les besoins des demandeurs d'emploi et ceux des entreprises en coordonnant les principales politiques de l'emploi et de la formation, avec le souci de trouver des solutions concrètes et pratiques. On ne peut en effet se résoudre, dans notre pays, à ce que des entreprises connaissent des difficultés de recrutement alors que, dans le même temps, trop de nos concitoyens se trouvent sans emploi. Cette mission de proximité est donc tout à fait déterminante.

En complément de ces approches transversales, nationales et locales, il est indispensable d'accorder une attention toute particulière et un accompagnement adapté aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Dans le Pas-de-Calais, l'**insertion par l'activité économique** joue un rôle très important, et je sais que vous y êtes sensible, monsieur le Président. Les 113 structures d'insertion agréées du département, soit un quart de toutes celles que compte la région Hauts-de-France, emploient près de 9 000 personnes (dont 5 150 nouvellement embauchées en 2017). L'État a consacré au financement de ces structures 32,7 millions l'an dernier, financement en augmentation par rapport à 2016. À l'issue du parcours, le taux de sortie positive s'est élevé à 56 % en moyenne, ce qui n'est pas négligeable ; on peut noter que près de la moitié des personnes embauchées étaient des bénéficiaires du RSA ; la convention signée entre l'État et le Conseil départemental prévoit pour cette année, et j'en suis heureux, l'entrée en parcours de 1 303 bénéficiaires du RSA.

En complément de l'insertion par l'activité économique, le **parcours emploi compétences** (PEC) a été mis en place au début de cette année. Il s'agit à travers cette nouvelle forme de contrat soutenu par l'État, non seulement de proposer un emploi aux personnes éloignées du marché du travail, mais surtout une formation et un accompagnement sur mesure, afin de leur permettre d'accéder à des emplois durables. Les parcours emploi compétences, dont 1 752 ont été prescrits sur les cinq premiers mois de cette année, prennent le relais des contrats aidés.

L'État continue aussi à accompagner aussi les entreprises qui font face à des difficultés passagères ou à des transitions difficiles, et il en existe encore malgré l'amélioration de la conjoncture économique. Par exemple, en 2017, 58 entreprises du département employant 1 385 salariés ont pu bénéficier de remises de dettes fiscales et sociales à hauteur de 11,9 millions d'euros, un chiffre stable par rapport à 2016.

Après avoir évoqué le développement économique et l'emploi, j'aimerais insister à présent sur **les questions d'éducation et de formation**. L'éducation est naturellement un enjeu pour la croissance de notre économie, mais elle est bien plus que cela : une promesse d'épanouissement individuel, de relations collectives plus harmonieuses, l'espoir d'une société confiante en son avenir.

Il s'agit donc d'une des grandes priorités de l'État, en collaboration avec les communes pour le premier degré, le département pour les collèges, la région pour les lycées et l'enseignement supérieur.

À l'approche des vacances, je tiens d'abord à rendre hommage aux 23 684 enseignants qui, pendant cette année scolaire, ont encadré 299 270 élèves dans notre département. Je salue aussi les professeurs des universités, qui enseignent aux 11 000 étudiants de l'université d'Artois et aux 4 500 étudiants des implantations de l'université du littoral Côte d'Opale à Calais et Boulogne-sur-Mer.

Leur engagement est essentiel pour répondre à l'un des défis majeurs du Pas-de-Calais, où un quart

seulement des jeunes sont diplômés du supérieur, contre un tiers en France, et où un tiers des jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni en études, ni en emploi.

L'État, avec les collectivités territoriales, crée les conditions pour que les enfants et les jeunes du Pas-de-Calais puissent être accueillis tôt dans le système éducatif et bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage.

À ce titre, le Pas-de-Calais connaît un **remarquable taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans** : 32,72 % à la rentrée 2017, 10 points au-dessus de la moyenne nationale. À cet égard, je rappelle que le ministre de l'Éducation nationale prévoit de généraliser l'obligation scolaire à trois ans, ce qui ne peut que favoriser l'éveil et la socialisation des enfants en bas âge, et donc favoriser l'égalité républicaine.

De manière plus générale, le taux moyen d'encadrement dans les classes est en progression depuis plusieurs années. Dans le premier degré par exemple, on compte désormais 5,57 enseignants pour 100 élèves, contre 5,36 au niveau national.

Dans le premier degré public toujours, malgré une baisse des effectifs à la dernière rentrée de 2 200 élèves, 110 enseignants supplémentaires ont été affectés dans le département et il y a eu plus d'ouvertures de classes (50) que de fermetures (28). Ces moyens nouveaux permettent notamment de maintenir un réseau dense d'écoles dans le milieu rural.

À la dernière rentrée 2017/2018, sur les territoires d'éducation prioritaire, **l'allègement des effectifs des classes de CP dans les 10 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+)** a été mis en œuvre, selon l'engagement pris par le gouvernement. Ce sont 75 postes supplémentaires qui ont été mobilisés pour ce dispositif. À la rentrée prochaine 2018/2019, 175 postes complémentaires sont prévus afin d'élargir le dispositif aux classes de CE1 des 32 réseaux d'éducation prioritaire (REP) du département.

S'agissant de **notre réseau d'écoles**, les projections démographiques laissent présager la poursuite d'une baisse constante des effectifs du premier degré dans le Pas-de-Calais. Ces tendances -qui ne sont pas propres au département- doivent nous interroger sur l'adaptation de notre maillage territorial. Je sais qu'il s'agit d'un sujet délicat pour les maires mais, plutôt que de subir, nous aurions grand intérêt à nous organiser pour mieux anticiper cette évolution. J'y suis prêt pour ma part et je soutiendrai les démarches qui seront menées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale sur ce chantier, qui mérite d'être conduit dans un esprit de responsabilité et de confiance avec l'ensemble des élus. J'observe d'ailleurs que des initiatives prometteuses sont prises en ce sens sur plusieurs territoires.

Les résultats aux examens continuent globalement de s'améliorer tant au niveau du baccalauréat que du brevet. Dans l'académie, seuls les résultats au bac général restent inférieurs à la moyenne nationale (89,1% contre 90,7%). Pour les bacs technologiques (91,8% contre 90,5%) et professionnels (81,4% contre 81,2%), les taux de réussite de l'académie sont supérieurs à ceux qui sont observés au niveau national. Pour le brevet, les taux académique et national ont tous deux augmenté pour atteindre un résultat de 89%.

L'une des clés de la réussite des jeunes réside, me semble-t-il, dans l'approfondissement des liens entre le monde éducatif et les autres sphères de la société.

Je pense par exemple à **l'ouverture à la culture**, à toutes les cultures, qui permet aux jeunes de

faire l'expérience d'émotions nouvelles, de développer leur curiosité et leur ouverture d'esprit, voire de découvrir des pratiques artistiques enrichissantes. L'État est attentif à ce que les structures qu'il soutient, comme les scènes nationales ou les musées, s'inscrivent résolument dans cette ambition d'éducation artistique et culturelle.

Je pense aussi au **développement de l'apprentissage**, qui articule de manière efficace monde de l'éducation et monde du travail. Il s'agit d'un système qui fonctionne bien en pratique, puisque, 7 mois après la fin de leur formation, 7 jeunes sur 10 ont trouvé un emploi. Mais seuls 7 % des jeunes français en bénéficient, beaucoup moins que dans les autres pays européens. Dans le Pas-de-Calais, 5 490 contrats d'apprentissage ont été signés en 2017, soit 9,6 % de plus qu'en 2016. C'est une évolution encourageante qui devra être encore accentuée, en partenariat étroit avec la région, les représentants des employeurs, les organisations syndicales et les organismes consulaires, dans le cadre de la réforme profonde engagée par le gouvernement.

### **3. Un État au service de la cohésion sociale et territoriale**

Le département du Pas-de-Calais est un département particulièrement diversifié, avec une importante façade maritime, des villes moyennes, des pôles urbains correspondant pour une bonne part à l'ancien bassin minier, une zone rurale développée entre l'arrière-pays littoral et l'Arrageois. Ces aires géographiques, dont la variété est une grande richesse, présentent des profils socio-économiques particuliers, des atouts à valoriser, des fragilités à consolider.

Toute la palette des politiques publiques d'aménagement et de cohésion du territoire trouve donc à s'appliquer dans notre département, sauf les dispositifs destinés aux zones de montagne ! L'État a également développé, en partenariat avec les collectivités territoriales, des dispositifs spécifiques à certains territoires confrontés à des difficultés particulières.

Conçu **pour les zones rurales**, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. En 2017, j'ai signé quatre contrats, couvrant neuf des dix-neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) que compte le département. Le financement des projets est assuré notamment grâce à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui s'est élevée à 16,6 millions d'euros dans le Pas-de-Calais, soit une hausse de 50 % depuis quatre ans, et à la dotation de soutien à l'investissement local, qui a été mobilisée à hauteur de 2,4 millions d'euros pour les contrats de ruralité en 2017.

Même si la conjoncture s'est quelque peu améliorée dans la plupart des productions, je sais que l'inquiétude des agriculteurs reste vive. En particulier, la proposition de réduction future des aides de la politique agricole commune, proposée en mai dernier par la Commission européenne, a suscité des interrogations bien compréhensibles, si l'on songe à l'importance de ces aides pour l'équilibre économique des exploitations (249,5 millions d'euros en 2016 et 2017 dans notre département). Le gouvernement a annoncé qu'il en défendrait le maintien lors des négociations européennes. Par ailleurs, le projet de loi agriculture et alimentation, voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 30 mai dernier, vise à rééquilibrer le rapport des forces entre les agriculteurs et la grande distribution, afin de mieux protéger les coûts de production.

**À l'égard des villes moyennes**, le gouvernement a lancé, avec les élus locaux et des partenaires publics majeurs comme la Caisse des dépôts et consignations, l'ANRU, l'ANAH et Action

logement, le plan « Action cœur de ville ». Ce plan, qui constitue une nouveauté à cette échelle – voici 40 ans que l'État n'avait pas répondu aux besoins spécifiques de ces communes –, est particulièrement intéressant pour notre département, où les villes moyennes constituent une armature essentielle pour les territoires. Ce plan se donne pour ambition de consolider le rôle des centres urbains dans leurs différentes dimensions. Parmi les villes lauréates annoncées le 27 mars dernier, 8 candidatures du Pas-de-Calais ont été retenues : Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Bruay, Calais, Lens, Liévin et Saint-Omer, ce qui montre le grand intérêt et la forte implication de nos villes moyennes dans cette démarche. Le travail de mise au point des conventions cadre n'a pas tardé ; j'ai eu le plaisir de signer le premier contrat, avec Arras, le 12 juin dernier -c'était le 5<sup>e</sup> de France-, et les autres suivront très vite, par exemple Saint-Omer le 2 juillet et Boulogne-sur-Mer le 6 juillet.

**Dans des quartiers défavorisés des villes**, où le chômage reste plus élevé qu'ailleurs et où le sentiment de relégation des habitants est toujours vif, l'État mène avec constance, depuis maintenant 40 ans, la politique de la ville, démarche partenariale par excellence. L'objectif majeur de cette politique, au-delà des grandes déclarations de principe, est que tous les habitants puissent accéder aux mêmes droits réels et aux mêmes possibilités d'émancipation. Dans le Pas-de-Calais, il existe 11 contrats de ville sur 64 quartiers prioritaires, au bénéfice de 159 000 habitants, soit 11 % de la population du département. Cette politique prévoit aussi des crédits spécifiques, qui seront maintenus sur la durée du quinquennat. En 2017, 7,1 millions d'euros ont ainsi été consacrés à des actions pour la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique ou encore l'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs, 8,7 millions d'euros de dotation politique de la ville (+ 60 % par rapport à 2016) ont permis de soutenir des projets d'investissement, comme des équipements scolaires, culturels, sportifs ou de santé. Enfin, dans le cadre du doublement des crédits de l'ANRU portés à 10 milliards d'euros, le nouveau programme national pour le renouvellement urbain concerne dans le Pas-de-Calais, 3 projets d'intérêt national et 9 projets d'intérêt régional. La première convention opérationnelle -la première au niveau national- sera signée à Boulogne-sur-Mer le 6 juillet prochain, en présence du Ministre de la cohésion des territoires. Tout sera fait pour accélérer les démarches des projets de renouvellement urbain.

J'ai également parlé de dispositifs conçus pour répondre à des défis propres au département et à notre région.

Je pense d'abord, naturellement, à l'**engagement pour le renouveau du Bassin Minier**, commun au Pas-de-Calais et au Nord, qui a été signé le 7 mars 2017 par le Premier ministre Bernard Cazeneuve. Cette démarche a été confirmée par le nouveau gouvernement et les engagements pris sont tenus, je le souligne. La délégation interministérielle qui pilote le projet s'est installée sur le site du 9/9bis à Oignies. L'allègement de la fiscalité économique pour les « bassins urbains à dynamiser » a été voté dans la loi de finances pour 2018 ; il s'agit d'un effort très significatif, évalué à 200 millions d'euros. Une première liste de 35 cités minières à rénover, dont 18 dans le Pas-de-Calais, a été validée par le comité de pilotage du 5 juin dernier, où nous siégeons ensemble, monsieur le Président. Une enveloppe spécifique supplémentaire de 4,5 millions d'euros pour l'insertion par l'activité économique a été dégagée. Le fonds stratégique d'investissement a été amorcé et plusieurs dossiers particuliers où l'attente était forte (je pense par exemple aux travaux de mise à deux fois 2 voies de la RN17 où bien encore au règlement du dossier du relogement des habitants du cavalier minier de la rue des Festeux à Bruay-la-Bussière) ont été débloqués. Par son ambition, par sa durée, mais aussi par la méthode de projet novatrice adoptée, l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier s'annonce comme une entreprise exemplaire, à laquelle les services de l'État contribueront avec beaucoup de détermination.

Je pense ensuite au **contrat de développement de Calais et du Calaisis**, qui vise à prendre en compte les conséquences de la situation migratoire compliquée que connaît ce territoire depuis de nombreuses années et à lui permettre de valoriser ses incontestables atouts et ses projets. Ce contrat territorial spécifique conclu le 13 novembre 2015 entre l'État, la région Hauts-de-France, le département du Pas-de-Calais, la communauté d'agglomération et la Ville de Calais, prévoyait sur 6 ans 155 millions d'euros, dont 50 millions d'euros de la part de l'État. Fin 2017, à l'issue du 1<sup>er</sup> triennal, ce sont près de 24,4 millions de crédits d'État qui ont été engagés, soit la moitié de l'ensemble des financements, permettant de réaliser des projets liés à l'économie et l'emploi, l'attractivité du territoire ou la transition écologique et énergétique.

Un avenant au contrat initial est sur le point d'être conclu pour intégrer de nouveaux projets sur Calais.

Un an et demi après le démantèlement de la « Lande » de Calais, je crois pouvoir dire que la situation, même si elle ne peut pas être qualifiée d'optimale, est, dans l'ensemble, maîtrisée. Grâce à la détermination des forces de l'ordre, au travail implacable pour démanteler les réseaux de passeurs, à une frontière plus sûre et mieux protégée, mais aussi grâce aux actions sur le terrain de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et des associations mandatées par l'État, nous sommes parvenus à limiter le nombre de migrants à Calais -ils sont quelques centaines actuellement, environ vingt fois moins qu'avant le démantèlement. La gestion de l'impact migratoire allie, comme le souhaite le gouvernement, la fermeté afin d'éviter toute reconstitution de campement illégal, et l'humanité, au travers d'un socle humanitaire par l'accès aux services élémentaires (eau, sanitaire, soins, repas et mise à l'abri). Signe fort de cette évolution, j'ai eu la satisfaction d'inaugurer, le 8 juin dernier, aux côtés de la maire de Calais et des élus du territoire, les travaux de renaturation de la Lande où se situait le vaste bidonville.

Je tiens à remercier à cet égard les maires qui ont le courage et la hauteur de vue de répondre à mes sollicitations pour ouvrir des centres d'accueil destinés aux personnes migrantes. L'expérience démontre que, biens gérés, ces centres ne posent aucune difficulté. Des besoins existent encore et je compte sur l'esprit de solidarité des élus.

Parmi les démarches destinées à préparer l'avenir, je veux aussi insister sur les **contrats de transition écologique** qui sont promus par le ministère de l'écologie, par lesquels l'État apportera son soutien aux territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie et choisissent de s'orienter vers un changement de modèle. La communauté urbaine d'Arras (CUA) a lancé cette démarche avec une ambition forte, que je tiens à saluer ; elle sera l'un des premiers territoires de France à s'engager dans un tel partenariat.

Je suis également particulièrement attentif aux communes du littoral dont le développement économique, en particulier par l'activité portuaire et la voie du tourisme, constitue un enjeu majeur pour le Pas-de-Calais. Aussi, les services de l'État sont pleinement engagés au côté des collectivités qui portent des rassemblements sportifs, festifs et culturels d'ampleur (Enduropale, rencontres internationales des cerfs volants, fêtes de la mer de Boulogne), de même que celles portant des projets de développement constitutif de l'attractivité de notre territoire ou encore des projets de renaturation mettant en valeur un patrimoine naturel hors du commun regorgeant de richesses encore insuffisamment connues de nos concitoyens (baie d'Authie, baie de Canche, site des Deux Caps, etc.). A cet égard, j'ai été très heureux d'apprendre, comme vous, le renouvellement du label grand site de France attribuée au site des Deux Caps, témoignage de l'engagement de la collectivité départementale dans cette démarche.

Je mesure aussi l'inquiétude des communes littorales face à l'érosion et au recul du trait de côte,

dont j'ai pu me rendre compte des impacts sur le terrain. La direction départementale des territoires et de la mer engage toute son expertise et son ingénierie au bénéfice des collectivités concernées, pour déterminer avec elles les solutions à développer.

Pour finir, je souhaiterais évoquer l'**aménagement numérique du territoire**. Le plan France Très Haut Débit a pour ambition une couverture intégrale du territoire en 2022. Le syndicat maître d'ouvrage « La fibre numérique 59/62 » devrait terminer l'installation de la fibre optique pour fin 2021, soit en avance par rapport au calendrier prévu. L'État a mobilisé pour ce plan plus de 250 millions d'euros, sur un coût total estimé d'investissement public de l'ordre d'un milliard d'euros. Cet investissement concerne l'ensemble des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, en dehors de 22 zones urbaines denses, partagées entre deux opérateurs (SFR et Orange). En zone d'initiative publique, 4 syndicats mixtes ont été créés pour mettre en œuvre le programme national.

S'agissant de la couverture mobile, un important accord a été signé en janvier dernier entre l'État et les opérateurs prévoyant une accélération des investissements ; un décret contenant la liste des communes sur lesquelles les opérateurs auront à intervenir dans les 12 à 24 mois suivants sera publié prochainement. Au total, 5000 nouveaux sites seront équipés au niveau national pour améliorer la couverture et la 4G sera généralisé sur le réseau existant.

Derrière l'apparente technicité de ces sujets, il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement économique des territoires.

Il s'agit de **préparer notre département à entrer résolument dans le XXI<sup>e</sup> siècle**, en misant sur l'innovation, les réseaux de télécommunications et la transition écologique, la fameuse troisième révolution industrielle promue également par la région des Hauts-de-France. Les emplois de demain sont là, nous le savons.

\*\*\*

Cette année, nous commémorerons le centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Le département du Pas-de-Calais a été particulièrement éprouvé par ce conflit. Près de la nécropole de Notre-Dame de Lorette, le plus vaste des cimetières militaires français, l'anneau de la mémoire aux 580 000 noms rappelle à quel point ces terres du Nord de la France furent ensanglantées.

Les destructions matérielles furent massives elles aussi : 279 communes dévastées, plus de 100 000 immeubles détruits.

Mais les habitants du département n'ont pas baissé les bras et, dès que les armes se sont tues, ont commencé à rebâtir. Arras, « *ruinée, presque anéantie, n'a pas désespéré, et, sitôt délivrée, s'est mise au travail avec une admirable ardeur* », proclamait dès 1919 la citation qui lui fut décernée avec la légion d'honneur. Les villes courageuses de Bapaume, Béthune et Lens, pratiquement rayées de la carte, reçurent elles aussi la même distinction.

La reconstruction fut l'occasion de moderniser et de rationaliser l'outil de production industrielle.

D'autres épreuves se sont succédées, avec la seconde guerre mondiale où Calais et Boulogne furent sévèrement touchées par les bombardements, puis la profonde crise du bassin minier, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui et se combinent désormais avec les bouleversements liés à la globalisation du monde.

A chaque fois, le Pas-de-Calais a su repartir en allant de l'avant. Les villes ont retrouvé leur identité et leur fierté. De grandes infrastructures de communication se sont développées, comme le tunnel sous la Manche. Des universités ont été créées. Des équipements publics de qualité à vocation sociale, culturelle, sportive et de santé irriguent l'ensemble du territoire au service de la population. Des entreprises innovantes se sont installées, attirées par une main d'œuvre ayant le sens du travail. Les ports se sont modernisés et se modernisent encore. Le troisième musée de France par sa fréquentation s'est installé ici.

Puisque nos prédécesseurs surent faire face aux terribles épreuves qui leur furent jadis infligées, nous saurons sans aucun doute surmonter celles, d'une autre nature, que nous avons à affronter aujourd'hui, « *si nous conservons la foi dans les destinées de notre pays* », pour reprendre les mots du général Georges Delestraint, enfant du Pas-de-Calais, grand soldat et grand résistant.

L'action publique a toute sa place dans cet effort renouvelé. Si nous sommes ici, c'est que nous croyons à la force de l'intérêt général pour faire évoluer les choses et tracer des perspectives pour tous.

Au moment de conclure, c'est aux habitants du Pas-de-Calais que je pense et que vous représentez. Comme vous, notre seule ambition est de les servir, en nous efforçant, par notre engagement, qu'ils gardent espoir dans la promesse républicaine d'unité de la nation, d'émancipation, de progrès, d'épanouissement pour eux et pour leurs enfants, d'égalité pour tous et de fraternité.

Depuis quelques jours, comme sans doute chacun d'entre vous, j'observe que sur les balcons, sur les fenêtres, de nombreux habitants du Pas-de-Calais arborent le drapeau tricolore, sans doute pour encourager l'équipe nationale à donner le meilleur d'elle-même dans la coupe du monde de football. Cela nous fait chaud au cœur.

Pensant à ces initiatives, je voulais vous proposer que nous puissions, de concert, en y associant tous les maires du département, proposer aux habitants du Pas-de-Calais de pavoiser leurs maisons le 11 novembre prochain, jour anniversaire du centenaire de l'Armistice.

Cela serait une belle manière d'honorer nos glorieux poilus. Cela constituerait aussi la plus belle marque de confiance dans l'avenir de notre patrie, dans la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi dans l'ouverture à une Europe qui nous apporte la paix et la stabilité et en restant fidèle à la vocation universelle qui exprime le mieux la force, la grandeur et le génie de notre peuple.

Vive le Pas-de-Calais dans les Hauts-de-France !  
Vive la République que nous servons tous !  
Vive la France !